



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'OUVERTURE D'UN SALON DE THÉ ET D'UN SNACKING DANS LA COUR DU MUSÉE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Délibération n°DEL_2024_021

Ce dossier, une fois complété
et signé par le candidat,
deviendra le dossier de candidature

Document à retourner complété et signé
à la mairie de Soueix-Rogalle avant le 13 mai 2024

à 17 heures

La commune a aménagé un local dans la cour du musée des colporteurs, musée très fréquenté, et souhaite donc proposer en complément un service de petite restauration de qualité. En outre, la commune possède un village de vacances qui accueille de nombreux touristes, un marché se déroule dans le village tous les mercredis et de nombreuses animations organisées par les associations, en particulier en période estivale.

De ce fait, la commune « recherche » un professionnel du commerce alimentaire sédentaire à même de proposer ce type de restauration.

L'objectif est de permettre l'exercice d'une activité commerciale tout en faisant découvrir et en assurant la promotion d'une alimentation de qualité, afin de sensibiliser le consommateur au goût et à l'alimentation saine.

L'utilisation de conditionnements respectueux de l'environnement pouvant être recyclés et l'utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou locale seront considérées comme des atouts. Tout en répondant aux besoins du public, l'objectif est de créer des nouveaux lieux conviviaux, d'échanges et de rencontres, tout en étant vigilant à la tranquillité des riverains et à la propreté des lieux mis à disposition.

La demande d'autorisation fait l'objet d'un dossier de candidature soumis au respect des conditions, de mise en œuvre notamment, énumérées ci-après et soumis, pour examen, à la commission compétente.

LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

1 Conditions d'attribution

L'attribution fera l'objet d'un bail dérogatoire (3 ans).

2 Critère de jugement des offres

Les offres qui seront présentées en commission économie seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Offre culinaire : petite restauration sur place ou à emporter, type de restauration, carte proposée, respect des prescriptions du PNS (Programme Nutrition Santé), qualité des produits, valorisation du fait maison sur place, favorisant les produits issus de l'agriculture responsable et/ou locale.
- Justificatifs professionnels à même de garantir la faculté du candidat à exercer l'activité projetée (formations, expériences, extrait Kbis, licence de débit de boissons...)

3 Emplacement proposé

Cour du musée des Colporteurs, 12 Route Louis Souquet 09140 SOUEIX-ROGALLE. Le local est desservi par les réseaux d'eau et d'électricité. Toutes les charges afférentes seront supportées par le preneur du bail.

4 Exploitation

Le preneur est tenu de se conformer strictement aux dispositions législatives et réglementaires concernant l'hygiène, la salubrité et la sécurité publiques, de même qu'à toutes mesures de police édictées par les lois, décrets ou arrêtés en vigueur.

Le nettoyage du local est à la charge du preneur qui s'engage à le rendre en parfait état de propreté.

Le preneur devra veiller au bon fonctionnement dans le strict respect des conditions d'hygiène, d'assainissement, du personnel ainsi que des sanitaires accessibles à tout public qui seront maintenus en état de propreté par le preneur.

Les huiles et graisses alimentaires doivent être stockées et évacuées par le preneur avec interdiction absolue de les déverser dans les canalisations ou cours d'eau naturels ou artificiels.

La gestion des déchets est assurée par le preneur qui évacue à ses frais les déchets de ses activités.

Il est tenu de respecter l'ensemble des dispositions du présent cahier des charges.

L'exploitation du local doit être exercée de manière régulière par le preneur lui-même, sauf cas de force majeure. Il peut se faire assister par son conjoint, ses ascendants ou descendants, son personnel légalement déclaré.

Le local ne peut être occupé que par le preneur et est incessible.

Le propriétaire souhaite que le local soit ouvert, à minima, à parti du 1° juin et, ce pour la totalité de la période estivale, ainsi que toutes les vacances scolaires (automne, hiver, printemps), libre à l'exploitant d'offrir une plage d'ouverture plus large s'il le souhaite.

Il paraît opportun de coordonner les heures d'ouverture du local avec les horaires d'ouverture du musée (14h30).

5. entretien, réparation, sécurité

Dans un souci d'hygiène, de sécurité et d'esthétique, le matériel, les équipements et le local devront être maintenus dans un état de propreté permanent.

Le preneur sera tenu d'effectuer sans délai et à ses frais toute remise en état ou d'adaptation.

Le preneur ne pourra invoquer la responsabilité du propriétaire ou gestionnaire en cas de vol, cambriolage ou tout autre acte délictueux commis par un tiers dans le local loué.

Les éléments suivants sont à prendre en compte :

- Pas de bouteille de gaz à moins de 3 mètres du public.
- Protections électriques et des points chauds.

6 Loyer

Le loyer sera versé mensuellement selon les conditions définies au bail.

7 Conditions d'exploitation

Le preneur devra assurer une information publique et un affichage de ses horaires d'ouverture, des tarifs appliqués et du menu (type de restauration). L'affichage obligatoire relatif aux débits de boissons devra être respecté (interdiction de vente d'alcool aux mineurs, le type de licence détenu, horaires d'ouverture, étalage de boissons non alcooliques).

8 Modalité de remise des offres

Les offres devront parvenir sous pli cacheté portant la mention suivante :

« COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE – OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL PAR UNE ACTIVITÉ TYPE SALON DE THÉ/SNACKING – NE PAS OUVRIR »

et être adressée à :

Madame la Maire de Soueix-Rogalle
Mairie
6, Place Philomène Pujol
09140 SOUEIX-ROGALLE

par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée au secrétariat général de la commune de Soueix-Rogalle contre récépissé aux horaires habituels d'ouverture.

Le système chrono mission ou similaire est également accepté dans les mêmes conditions. Seuls seront ouverts les plis qui auront été réceptionnés avant les date et heure limites rappelées ci-dessus. Il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires en ce sens pour tenir compte des délais d'acheminement.

Les dossiers dont l'avis de réception postale sera délivré après les date et heure limites ou déposés après les date et heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, seront déclarés irrecevables.

6 Place Philomène Pujol – 09140 SOUEIX-ROGALLE
www.soueix-rogalle.fr / Courriel : secretariat@soueix-rogalle.fr
tél : 05 61 66 85 85

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024
Date de reception de l'AR: 12/04/2024
009-210902995-DEL_2024_021-DE
A G E D I

Je soussigné(e)

m'engage à respecter en tous points le présent document.

Fait à le

Pour le candidat, « lu et approuvé » (mention manuscrite)

Signature

DOSSIER DE CANDIDATURE
(pièces à fournir)

La demande doit être formulée par écrit à l'attention de Madame la Maire et adressée au secrétariat général.

Pour être enregistré, le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Formulaire d'engagement (page suivante) avec copie de la pièce d'identité du candidat ;
- Extrait K Bis datant de moins de 3 mois ;
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (décret du 24 juin 2011) ;
- Licence petite restauration (souhaitée) ;
- Descriptif de l'activité exercée : type de restauration, fonctionnement, présence de mobilier extérieur (mange-debout, signalétique...), carte proposée... ;
- Attestation d'assurance pour l'exercice de l'activité proposée (responsabilité civile professionnelle) ;
- Présent cahier des charges signé ;
- Toute autre information que le demandeur jugera utile pour l'instruction du dossier.

6 Place Philomène Pujol – 09140 SOUEIX-ROGALLE
www.soueix-rogalle.fr / Courriel : secretariat@soueix-rogalle.fr
tél : 05 61 66 85 85

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024
Date de reception de l'AR: 12/04/2024
009-210902995-DEL_2024_021-DE
A G E D I

ENGAGEMENT

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Agissant en qualité de :

Société et forme juridique :

Numéro de SIRET : Code APE

Adresse de la société :

Téléphone :

Courriel :

Informations salon de thé/snacking – candidature

Type de nourriture proposée a la vente :

Détail :

Utilisation de conditionnements respectueux de l'environnement :

oui non

Utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou locale :

oui non

Autre :

Après avoir pris connaissance du présent document et des documents auxquels il est fait référence, je m'engage sur la présente offre constituée par le présent document dûment complété, et accompagné des pièces annexes demandées, et précise que cette offre demeure valide dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait à, le
(signature et cachet de l'entreprise)

6 Place Philomène Pujol – 09140 SOUEIX-ROGALLE
www.soueix-rogalle.fr / Courriel : secretariat@soueix-rogalle.fr
tél : 05 61 66 85 85

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024
Date de reception de l'AR: 12/04/2024
009-210902995-DEL_2024_021-DE
A G E D I